

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Patrick MÉNARD (arrivé à 20h35), Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART (arrivée à 20h38), M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Jean-Pierre HERVÉ a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Mme Servane GESRET a donné pouvoir à Christelle MEUNIER

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN

Objet de la Délibération
n°2023-094

Date de la convocation et d'affichage : 8 septembre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	15

- FINANCES :

-ACQUISITION DES LOCAUX DE LA POSTE

Le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour l'acquisition des locaux de la poste pour y installer la bibliothèque/médiathèque et autorisé le Maire à engager les négociations avec le propriétaire : Terre d'Armor Habitat lors de la précédente séance. Une estimation auprès du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques a été sollicitée et celle-ci a permis d'engager des négociations auprès du propriétaire qui consent la vente au prix net vendeur de 240 000 €.

Considérant :

-l'installation projetée de la bibliothèque/médiathèque dans les locaux occupés précédemment par la poste appartenant à Terre d'Armor Habitat,

-l'avis domanial et le prix négocié avec Terre d'Armor Habitat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir les locaux occupés précédemment par la poste pour le prix net vendeur de 240 000 € et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Le secrétaire de séance, M. Mickaël CARDIN



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

